



Cachan, le 7 novembre 2020

Le proviseur

A

La communauté éducative

Objet : Protocole Sanitaire au lycée de Cachan

Un nouveau protocole est paru le vendredi 30 octobre 2020. Il laissait jusqu'au lundi 9 novembre pour proposer des mesures de mise en œuvre. Concernant d'éventuels aménagements pédagogiques, ils devaient être transmis pour validation aux autorités de tutelle (inspection d'académie du Val de Marne et Rectorat de Créteil). Des mesures ont été présentées au conseil d'administration du lycée ce mardi 3 novembre au soir. Elles ont été transmises aux autorités le mercredi 4 novembre.

Vous trouverez ci-dessous les différentes mesures matérielles, organisationnelles et pédagogiques mises en place.

Point matériel

Dès le début d'année, la mise en place de flacon de gel hydro alcoolique a été généralisé à l'ensemble des salles de cours. Des distributeurs ont été aussi installés à l'entrée des bâtiments. Un flacon de produit fongicide a été mis à disposition dans chaque salle ainsi que du papier pour nettoyer tables, chaises ou autres matériels si certains le souhaitent.

Plusieurs salles de cours seront condamnées en raison de l'absence de possibilité d'aération (bâtiments préfabriqués en particulier, mais aussi d'autres salles) ou de leur caractère exigü.

Plusieurs salles ont été mises à disposition le midi pour permettre aux élèves de prendre leur repas.

Point organisationnel

Dès le début de l'année, les emplois du temps de certaines classes ont été centrées sur un nombre limité de salle. Cependant, nous sommes confrontés à certaines contraintes :

- En filière générale, la majeure partie de l'emploi du temps se fait en groupe d'élèves issus de différentes classes rendant l'utilisation d'une salle fixe impossible.
- Dans un certain nombre de discipline, il faut utiliser du matériel spécifique, disponible dans certaines salles.

Cependant, nous reprendrons aussi l'emploi du temps pour limiter les déplacements.

Un plan de circulation à l'intérieur des bâtiments a été revu et vous est transmis en pièce jointe à cet envoi.

Concernant les temps de récréation qui doivent être différenciés pour éviter de trop importants de flux de personnes, ils sont modifiés comme suit :

- Seconde générale et pro : horaires habituels
- Première Générale, Technologique et professionnelle : 10h30 et 16h
- Terminale Générale, Technologique et professionnelle : 9h30 et 15h

Pour l'enseignement supérieur, les enseignants choisiront au mieux l'horaire des pauses avec leurs étudiants suivant l'avancée du cours.

Dispositions pédagogiques

Enseignements supérieur :

Concernant les sections de BTS et de DCG, les équipes enseignantes proposent un système mixant cours au lycée et à distance. L'idée est de maintenir au maximum au lycée les cours en demi groupes ou nécessitant des installations particulières. Volontairement, les cours au lycée seront regroupés sur des demi-journées ou des journées complètes afin d'éviter « des trous ». Certains enseignants proposeront aux élèves d'assister au cours soit en salle, soit en visioconférence.

Concernant les CPGE (PTSI, PT* et TSI), les cours sont maintenus. Beaucoup de cours sont dispensés en groupe. Les salles de cours en classe entière sont des salles de taille importante souvent avec des tables individuelles.

Concernant les classes d'ENS D1, les dispositions seront directement explicitées par les équipes enseignantes.

Enseignement secondaire

Les classes de bacs professionnels, de 1^{ère} et terminale technologique STI2D et STMG qui sont à des effectifs limités le plus souvent à 25 élèves ou moins continueront l'ensemble de leurs cours au lycée. Des cours en demi groupe peuvent être implantés en cas d'effectifs plus élevés.

En classe de seconde générale, de 1^{ère} ST2S et terminale ST2S, les cours sont déjà à près de 60% en groupe. Les cours en classe entière restant seront réalisés en demi-groupe. Les heures d'accompagnement personnalisé seront aussi mutualisées pour mettre en place des enseignements en groupe. Des modifications d'emploi du temps sont inévitables.

En classe de première et terminale générale, les heures existantes en demi groupe ou réalisées en groupe aux alentours 25 élèves ou moins sont maintenues. Certains cours à effectifs plus lourds pourront être maintenus si la surface de la salle est adaptée ou s'il y a des tables individuelles. Le reste des heures (cours, accompagnement personnalisé) est mutualisé pour mettre en place des cours en demi effectif. Là aussi, des modifications d'emploi du temps sont inévitables. D'autre part, les enseignants demanderont du travail supplémentaire pour compenser une moindre présence en classe.

Les sections de 1^{ère} et Terminale STL sera étudiée au cours de la semaine pour bien mesurer si les cours peuvent être maintenus vis-à-vis de la taille des salles retenues.

Les aménagements d'emploi du temps sont en cours et le seront tout le week end. Aussi, j'invite vos enfants à bien consulter les applicatifs de l'ENT et de pronote pour bien visualiser leur nouvel emploi du temps. Il est probable que des modifications aient encore lieu ces prochaines semaines pour améliorer certains points.

Enfin, des échanges auront lieu avec les enseignants cette semaine pour pallier aux quelques heures manquantes dans les emplois du temps du fait d'une répartition en demi groupe des élèves. Les solutions prendront des formes diverses : heures supplémentaires de cours, aides aux devoirs, devoir écrit à la maison plus important.

Restauration scolaire

Le restaurant du CROUS de Cachan a obtenu une dérogation pour accueillir les lycéens pour la consommation sur place des repas à emporter. Ces derniers prennent la forme suivante :

- Pizza + yaourt + fruit
- Burger + yaourt +fruit
- Plat individuel + yaourt+ fruit

La cafétéria propose aussi des produits à emporter.

L'organisation pour la prise de repas sur place est la suivante

- 2 agents seront chargés de faire entrer les élèves par groupe de 6 (en fonction du temps de service et des files d'attentes).
- Le début du service est avancé à 11 heures
- Des tables de 6 personnes sont prévues.
- Il sera demandé aux élèves de respecter la constitution du groupe de 6.
- Il est interdit aux élèves de déplacer les tables et les chaises.

Elèves devant rester à distance

Concernant les élèves ayant des pathologies lourdes incompatibles avec une présence dans un établissement scolaire, la situation doit être remontée au CPE et au professeurs principal. Elle doit être justifiée par un avis médical. Dans l'état actuel, les enseignants réalisent l'ensemble de leur service d'enseignement secondaire en cours, au lycée. Au-delà de la transmission des documents de cours, le lycée étudiera les solutions pouvant être mises en place en complément.

L'ensemble des mesures proposées s'inscrivent dans le protocole à mettre en place pour le lundi 9 novembre. Des améliorations pourront encore être proposées ces prochaines semaines. Nous reviendrons vers vous pour expliciter les aménagements du baccalauréat annoncés la semaine passée.

Dans ce contexte complexe, les équipes restent mobilisés pour l'accueil des jeunes. Je vous souhaite de bien prendre soin des vôtres, en souhaitant un retour aux conditions habituelles le plus tôt possible.

Le Proviseur
Amand RIQUELIER